

À L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DE SÉCURITÉ



L'invasion de Panama

■ Le 23 décembre 1989, l'Union soviétique a dénoncé l'invasion de Panama par les forces américaines, en affirmant qu'il s'agissait là d'une violation flagrante de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale d'un État. Dans un débat animé, l'URSS, ses alliés et les pays non alignés membres du Conseil de sécurité ont appuyé un projet de résolution qui déplorait «avec force» l'intervention.

Les États-Unis ont pour leur part invoqué la légitime défense; leur action, ont-ils soutenu, visait à protéger les 35 000 Américains présents dans la région et à faire respecter le Traité sur le canal de Panama. Tout en déplorant l'usage de la force, le Canada a convenu que les États-Unis n'avait opté pour cette solution qu'en dernier recours et seulement après que de nombreux efforts pour résoudre la crise pacifiquement eurent échoué.

La Grande-Bretagne et la France se sont rangées du côté des Américains pour opposer leur veto au projet de résolution; le Canada a fait de même. La Finlande s'est abstenue de voter, et les dix autres pays ont appuyé la résolution.

L'invasion américaine a soulevé une question diplomatique délicate. Pendant le débat, le Conseil n'a pu décider qui devait représenter Panama. Le dignitaire panaméen désigné par Noriega a exigé le droit de parole devant le Conseil, tout comme l'envoyé du nouveau gouvernement du président Guillermo Endara. La question a finalement été réglée le 29 décembre à l'Assemblée générale, qui a également tenu un débat sur l'invasion. Un diplomate accrédité par l'ONU sous le régime Noriega était passé dans le camp d'Endara; on l'autorisa donc à occuper le siège de son pays à l'Assemblée, mais il lui fut interdit de voter sur une résolution qui critiquait l'invasion. Le 8 janvier, le Secrétaire général a accepté les lettres de créance d'un nouvel envoyé désigné par le gouvernement Endara.

Le Canada s'est cependant vu contraint de condamner un aspect de l'invasion. Le 17 janvier, il a appuyé un projet de résolution qui désavouait le gouvernement américain, lui qui avait autorisé ses troupes à pénétrer de force dans la résidence de l'ambassadeur du Nicaragua à Panama. Notre pays a souligné qu'il s'agissait là d'une violation du droit international, notamment en ce qui concerne l'inviolabilité des missions diplomatiques. Les États-Unis ont opposé leur veto, la Grande-Bretagne s'est abstenue de voter, et les treize autres membres du Conseil ont soutenu la résolution.

Autres questions intéressantes l'Amérique centrale

■ Le 7 novembre, le Conseil a décidé à l'unanimité de constituer une nouvelle force de paix pour surveiller la frontière séparant le Salvador du Nicaragua. Le Groupe d'observation en Amérique centrale (ONUCA), composé de 625 membres, a pour rôle d'empêcher l'infiltration d'insurgés et d'armes. Le contingent comprend 140 Canadiens, et le reste provient d'Espagne, d'Allemagne de l'Ouest, d'Irlande, de Colombie et du Venezuela.

Le 30 novembre, le Conseil s'est réuni à la demande du Salvador, après qu'un avion transportant des missiles surface-air se fut écrasé sur le territoire de ce pays. Le Salvador a soutenu que les missiles étaient destinés à des guérillas antigouvernementales et qu'ils provenaient du Nicaragua. Il a accusé Managua de violer l'accord de paix centraméricain. Au lieu de nier les accusations, le Nicaragua a répondu que c'était les États-Unis qui avaient introduit de telles armes en Amérique centrale quand ils en avaient fourni aux *contras* nicaraguayens.

Le Moyen-Orient

■ Le 7 novembre, le Conseil de sécurité a étudié un projet de résolution qui déplorait «avec force» les agissements israéliens, lesquels violaient les droits fondamentaux du peuple palestinien dans les territoires occupés. Le document mentionnait notamment le siège de certaines villes, le pillage des de-

meures des habitants, comme cela s'est produit à Beit Sahour, et la confiscation de leurs biens et objets précieux.

Le Canada a voté en faveur de la résolution, mais les États-Unis y ont opposé leur veto en faisant valoir que le texte manquait d'objectivité du fait qu'il n'évoquait aucunement les actes de violence commis par les Palestiniens. C'était la troisième fois au cours de l'année que Washington faisait échouer l'adoption d'une résolution sur les territoires occupés.

Le Conseil s'est par ailleurs penché sur le cas du Liban, où l'instabilité règne toujours. Le 22 novembre, il a condamné l'assassinat de René Moawad, qui venait d'accéder à la présidence du pays. Le 27 décembre, le Conseil a exhorté le peuple libanais à soutenir Elias Hrawi qui avait succédé à Moawad et dont l'autorité était contestée par le général chrétien Michel Aoun.

Le Cambodge

■ Le 16 janvier, au cours d'une réunion à Paris, les cinq membres permanents du Conseil ont proposé que l'ONU joue un rôle plus marqué au Cambodge. Ils ont réclamé un cessez-le-feu, l'envoi de troupes onusiennes de maintien de la paix là-bas, la création d'une infrastructure administrative provisoire sous l'égide de l'ONU, et la supervision d'élections libres par l'ONU. De nombreux observateurs ont vu là un signe attestant que les cinq membres permanents souhaitaient intervenir plus directement, d'une manière correspondant davantage au rôle qui avait été dévolu au Conseil après la Seconde Guerre mondiale et en vertu duquel il lui incombe de préserver la paix.

Frictions au sein du Conseil

■ Le 3 novembre, les États-Unis et l'Union soviétique ont tenu leur première conférence de presse conjointe pour faire savoir qu'une nouvelle tendance encourageante en faveur de la coopération se manifestait à l'ONU. Proclamant la fin de leur affrontement, les deux superpuissances ont annoncé leur premier projet de résolution conjoint (Assemblée générale). Le document invitait tous les États à redoubler leurs efforts pour garantir la paix et la sécurité internationales.

La nouvelle harmonie régnant entre les cinq membres permanents, notamment entre les deux superpuissances, a suscité au moins une fois des frictions avec les dix autres membres du Conseil. En octobre dernier, ceux-ci ont exprimé leur mécontentement quand les cinq membres permanents ont diffusé un communiqué sur le Liban sans avoir consulté l'ensemble du Conseil.

«Ce comportement a irrité d'autres membres non permanents, pas seulement le Canada», a expliqué l'ambassadeur Fortier pendant une entrevue. Il a ajouté que, depuis lors, les relations entre les deux groupes sont revenues à la normale, et il a donné à entendre que l'incident était sans doute attribuable aux ajustements que les membres permanents essayaient de faire pour s'adapter au nouveau climat.

À mesure que les «nuages» de la Guerre froide s'estompent dans le passé, certains pays ont cependant le sentiment que les relations étroites qu'ils entretenaient avec l'une ou l'autre superpuissance perdent de leur intensité. Par ailleurs, certains pays en développement s'inquiètent devant le grand rapprochement qui s'opère entre les membres permanents. L'année dernière, les pays du tiers-monde se sont opposés aux membres permanents qui cherchaient à accroître l'autorité du Conseil pour qu'il puisse s'occuper de questions telles que le trafic des drogues. On craignait en effet que ces membres acquièrent ainsi encore plus de pouvoirs.

Autres questions

■ Le 29 novembre, le Conseil a renouvelé le mandat de la Force chargée d'observer le dégageant (ONU), qui surveille le cessez-le-feu entre Israël et la Syrie. Le 14 décembre, le mandat de la Force de maintien de la paix à Chypre (ONU) a été reconduit, et le 11 janvier, le Conseil s'est dit d'accord pour que les quarante observateurs militaires formant la Mission de bons offices en Afghanistan et au Pakistan restent sur les lieux deux mois de plus que prévu. □

— TREVOR ROWE